

## BIBLIOGRAPHIE

Serge AROLES, *Les enfants-loups (1344-1954). Tome II. Marie-Angélique, Haut-Mississippi, 1712-Paris 1775. Survie et résurrection d'une enfant perdue dix années en forêt*, Bonneuil-sur-Marne, Terres-éditions, 2004 (Isbn: 2-915587-01-9), 385 p.

L'on peut craindre que cet ouvrage étonnant passe totalement inaperçu en Provence alors qu'il constitue l'aboutissement d'une enquête de onze ans, menée avec persévérance par un chirurgien qui a examiné de façon critique dans le premier volume deux cents cas d'enfants sauvages attestés depuis le XIV<sup>e</sup> siècle et a conclu à l'impossibilité qu'ils aient pu survivre longtemps en forêt. Le cas de Marie-Angélique, capturée dans l'est de France en 1731, lui a en revanche paru suffisamment convaincant pour qu'il s'efforce de retrouver son origine et reconstruire son histoire. Une énigme historique qui concerne Marseille par un épisode décisif – l'arrivée en France et la fuite dans la nature – a été ainsi résolue. Le résultat de cette minutieuse recherche à travers de nombreux dépôts d'archives est rassemblé en fin d'ouvrage par la reproduction des principales pièces qui attestent d'une vie hors du commun. S. Aroles en narre minutieusement les étapes sur un ton très personnel, puisqu'il s'adresse directement avec ferveur à son héroïne pour lui narrer (ou remémorer ?) les détails de son aventure – ou du moins ceux qu'elle a pu ou aurait dû observer et retenir. Il y a là une ambiguïté gênante pour l'historien car ce parti-pris d'évocation oblige l'auteur à être continuellement affirmatif et à atténuer ou gommer les incertitudes et lacunes de la documentation.

Celle qui devait passer à la postérité – très vite oubliée – sous le prénom de Marie-Angélique s'avère avoir été originaire du Canada. Cette jeune indienne de la nation des Renards (les Fox) fut offerte en 1718 à six ans comme esclave-domestique à « une dame de qualité », la veuve du capitaine Courtemanche, ce qui lui permit d'échapper au massacre de sa tribu. Emmenée par sa maîtresse sur le vieux continent à bord de *L'aventurier*, chargé de morue, elle arriva à Marseille le 20 octobre 1720 pendant la peste. Le bateau restera immobilisé dans le port; « la dame de Courtemanche, ses trois filles et une sauvagesse » ne seront pas autorisées à quitter Marseille jusqu'en novembre 1721. Marie-Angélique semble alors avoir été placée

par sa maîtresse dans la fabrique de soierie d'un sieur Ollive (elle dira après sa capture s'appeler « Desolives »); elle y rencontre une esclave noire « de Phénicie-Palestine », localisation sans doute de son achat. Toutes deux s'évadent en décembre 1721. Elles vont parvenir à vivre en forêt dans les arbres entre la fin 1721 et septembre 1731, se déplaçant pendant la nuit à la lumière de la lune, mangeant des herbes mais aussi des poissons pêchés à la main par Marie-Angélique. Cette dernière s'était aussi confectionné une sorte de gourdin contre les chiens et les loups. Elles ont dû longer les Alpes; de 1723 à 1727, parvenir en Lorraine, puis en Champagne. En août 1731, peut-être poussées par la sécheresse exceptionnelle, elles se rapprochent d'un village et la compagne de Marie-Angélique est tuée d'un coup de fusil. Le 8 septembre 1731, elle est elle-même capturée sur un arbre du cimetière de Songy près de Vitry-le-François par une troupe de paysans qui la remettent au seigneur, le vicomte d'Épinoy. Les sources se multiplient dès lors à son sujet, des gazettes hollandaises à *La sauvagesse*, opéra comique de Lesage. Grâce à la protection du duc d'Orléans, elle apprend à lire et écrire dans un couvent (apparemment d'ursulines) puis passe dans divers autres couvents champenois, comme pensionnaire semble-t-il. En 1750 elle s'installe à Paris. Elle séjourne successivement dans deux maisons religieuses sans prononcer de vœux (peut-être faute de dot?). La mort du duc la met à la rue et elle traverse une période de difficultés. La publication du récit de sa vie en 1755 la rend un moment célèbre et lui procure apparemment quelques rentes. Le livre est traduit en allemand et en anglais. « Marie-Angélique Memmie-Leblanc » mourra à Paris dans une modeste aisance le 14 décembre 1775.

Cette biographie est prenante bien que difficile à suivre tant elle est touffue et entrecoupée de faits divers qui n'ont d'autre raison d'y figurer que de s'être produits à proximité des lieux de vie de la « demoiselle [Memmie-] Leblanc ». L'on peut regretter que l'auteur n'ait pas choisi de faire plutôt le récit des étapes de sa recherche et de sa découverte progressive d'une aventure exceptionnelle qui soulève nombre de questions, parfois implicitement. Ne serait-ce que l'origine de ces deux patronymes dont Marie-Angélique semble avoir été affublée tôt après sa capture et qu'elle conservera jusqu'à sa mort.

Régis BERTRAND

Bernard BONNIN et René FAVIER, *L'intendance de Dauphiné en 1698. Édition critique du mémoire rédigé par l'intendant Étienne-Jean Bouchu « pour l'instruction du duc de Bourgogne »*. Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Collection des documents inédits sur l'Histoire de France, Section d'Histoire moderne, de la Révolution française et des Révolutions, 2005, 219 p.

Une des collections qui fait le plus honneur à l'érudition française, celle des mémoires sur les « provinces » à la fin du règne de Louis XIV, dirigée avec persévérance par Bernard Barbiche, poursuit à son rythme ses parutions. Après les mémoires sur la Provence et le Languedoc publiés naguère respectivement par François-Xavier Emmanuelli en 1980 et Françoise Moreil en 1985, voici le mémoire sur le Dauphiné de l'intendant Étienne-Jean Bouqchu. L'équipe réunie autour des deux éditeurs a dû longuement colliger de multiples versions manuscrites - l'originale étant là encore introuvable. Elle a réalisé de considérables recherches pour produire l'édition critique exemplaire de ce texte.

Il est à peine utile de rappeler le triple intérêt de ces ouvrages. Chaque mémoire publié réunit un nombre considérable de données de toute sorte sur chaque généralité à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Leur choix, leur organisation, leur commentaire sont autant d'indices révélateurs des représentations que leur auteur se faisait de ses fonctions, du territoire et de la population qu'il administrait. La longue et savante présentation (100 pages ici), l'appareil critique et les annexes enrichissent, précisent, voire rectifient nombre de points. Il est roboratif de voir qu'à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle en ces temps de travaux hâtifs, des chercheurs se livrent encore à l'élaboration lente et ingrate de pareils livres de référence. Le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, vénérable et irremplaçable institution créée par Guizot, est actuellement remis en cause par une réforme technocratique imposée par le Ministère de la recherche. De telles publications suffiraient, si besoin était, à justifier les efforts opiniâtres de ses membres pour le préserver.

Régis BERTRAND

*Le port de Nice des origines à nos jours*, Nice, Chambre de commerce et d'industrie Nice-Côte d'Azur et Acadèmia Nissarda, 2004, 312 p.

Certains sujets s'imposent avec une telle évidence que l'on s'étonne qu'ils aient si longtemps attendu d'être traités dans leur globalité. C'est le cas du port de Nice qui vient de faire l'objet d'un ouvrage qui constitue une réussite autant par la qualité de ses textes que par sa mise en page et son abondante et très pertinente iconographie, toujours munie de légendes très précises – mais non d'une table des illustrations, qui aurait été utile.

Nice est depuis le Moyen Âge sinon auparavant une ville-port. Les états de Savoie ne disposèrent d'autre débouché sur la mer que la capitale du Comté, avec son mouillage des Ponchettes, et Villefranche jusqu'au rattachement en 1815 de la Ligurie. Charles-Emmanuel I en fit en 1612 des ports francs, statut qui durera jusqu'en 1851 – sa perte, relatée dans l'ouvrage, sera

alors fortement ressentie à Nice. En 1672-1673 un lazaret est créé, qui restera cependant moins important que celui de Villefranche. Le port actuel est un bassin artificiel aménagé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle dans la vallée du Lympia (ou Limpia, les deux formes sont dans l'ouvrage). Charles-Emmanuel III en décide la réalisation en 1749; le premier creusement est achevé en 1752 sous la direction de l'ingénieur Antonio-Felice De Vincenti. Une « ville nouvelle » est dessinée tout autour par Filippo Nicolis Di Robilant. Elle se construira très progressivement. Le bassin sera agrandi, remanié et réaménagé jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Tout cela est minutieusement étudié avec un souci constant de croiser documents écrits et iconographiques. Il en est de même des évolutions du XX<sup>e</sup> siècle, y compris les mouvements sociaux. Les établissements de bains de mer au Lazaret, la plaisance et la pêche ne sont pas omis, ni les fêtes. Les gens du port non plus, des bagnards (jusqu'en 1887) et négociants (dont Sabaton Costantini, présent aussi à Marseille à la même époque) aux grutiers, dockers et jusqu'aux propriétaires de « pointus » – ces derniers font l'objet d'intéressants « récits de vie ». La flore des fonds marins des alentours est même décrite. L'on regrette en revanche que Notre-Dame-du-Port et son éventuelle insertion dans la vie maritime ne soient guère évoquées. La dernière partie est consacrée aux « représentations du port », par les peintres (Garneray, mais aussi Turner, B. Morizot, Toulouse-Lautrec, outre les artistes niçois), par les écrivains et par le cinéma. L'ouvrage s'achève par une contribution en image: les superbes clichés d'Olivier Monge qui, en contrepoint par leurs points de vue et leur quadrage avec les photographies anciennes, aident le lecteur à percevoir l'atmosphère du port à l'heure actuelle.

Ce beau livre, sans cesse sous-tendu par une considérable recherche collective et la volonté d'envisager sous tous ses aspects l'histoire d'un site portuaire, devrait faire école. L'on rêve en particulier de l'équivalent pour Antibes, Cannes, Saint-Tropez, La Ciotat et aussi, bien sûr, Villefranche.

Régis BERTRAND

*Nice historique*, 107<sup>e</sup> année, 2004/4, « Chroniques niçoises ». Centenaire de l'Acadèmia Nissarda, 107 p. [p. 145-252 du volume annuel].

C'est une excellente idée que de marquer par une livraison aussi substantielle de *Nice historique* le centenaire de la fondation en 1904 de l'association qui en est depuis l'éditrice, après celle qui en 1998 avait célébré les cent ans de la revue. Les circonstances de sa création et son contexte sont d'abord rapportés avec précision par P. Isoart, P.-L. Malausséna, J.-P. Potron et F. Ospedale. L'occasion était propice à un retour sur la biogra-

phie hors du commun du fondateur de l'Acadèmia, « l'énigmatique Henri Sappia ». L'on savait depuis les découvertes d'O. Vernier qu'il convenait de situer le « jeune Sappia » dans la mouvance de l'internationale socialiste européenne. De nombreux détails inédits sur sa vie et ses œuvres sont précisés par H. Barelli et M. Mauviel. L'expertise par P. Arnaud des publications du docteur Alexandre Barety consacrées à l'Antiquité procure une très intéressante analyse des limites de l'information bibliographique et des démarches d'un érudit local caractéristique. O. Vernier offre à travers la contribution de l'Acadèmia, une précieuse étude de la constitution des collections artistiques et historiques des musées de Nice. L'article de D. Andreis sur les banquets de l'Acadèmia montre à travers ces activités festives la naissance, le développement et l'évolution d'une sociabilité associative.

Cette gerbe d'études constitue une belle contribution à l'historiographie d'une association originale, ne serait-ce que par le paradoxe d'un « gauchiste » fondant une académie, l'usage du nissart qui ne se réduit pas à son nom, ou le fait rare que l'actuel président est le petit-fils de celui de 1904. La livraison de 1998 et l'actuelle devraient permettre d'amples comparaisons avec nombre d'associations homologues françaises, italiennes et suisses de l'Acadèmia, dans le cadre de ces études historiques des sociétés savantes que J.-P. Chaline a initiées. Faudra-t-il attendre le 150<sup>e</sup> anniversaire pour disposer d'une ample histoire de l'Acadèmia et des autres sociétés savantes du Comté, alors que l'Acadèmia réunit en son sein une forte équipe et bénéficie d'une importante mémoire écrite, orale et iconographique ?

Régis BERTRAND

ANDREANI Robert, MICHEL Henri, PELAQUIER Elie éd., *Des moulins à papier aux bibliothèques. Le livre dans la France méridionale et l'Europe méditerranéenne (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Montpellier, Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 2003, 2 vol., 704 p.

Ce centre de recherches actif de l'Université de Montpellier III dont j'ai naguère signalé les publications (*Provence Historique*, t. LI, fasc. 204, 2001, p. 238-240) poursuit l'édition des actes de ses colloques annuels. Le volume de celui de 1999 rassemble, entre un bel avant-propos d'Henri-Jean Martin et des conclusions stimulantes de Frédéric Barbier, vingt-neuf communications dont les objets et problématiques sont très variés, qui se lisent avec une attention soutenue. Elles sont réparties en cinq rubriques: « Du papier », « De l'oral à l'écrit », « Imprimeries et librairies », « Livres et journaux », « Les bibliothèques et leurs lecteurs ». Les éditeurs n'ont pas contraint leurs

auteurs au lit de Procuste des 30 000 e/s qui sont trop souvent de rigueur dans les colloques (une contribution érudite et nuancée à souhait s'étend sur 62 p.), ce qui a permis à certains contributeurs de livrer des études détaillées ou d'aborder de larges sujets comme F. Barbier qui traite de l'exportation des livres français en direction de l'Europe de l'est et du sud-est au XIX<sup>e</sup> siècle, voire d'amples synthèses, telle celle de J. Boutier qui reconstitue la géographie évolutive de l'édition italienne d'Ancien Régime.

Quelques communications intéressent directement notre région. Olivier Zeller et René Favier étudient la constitution et la conservation des « papiers de famille » dans le sud-est. L'on reste cependant un peu surpris qu'ils ne fassent pas état de la thèse de l'ethnologue Valérie Feschet qui a étudié le même sujet dans la vallée de Barcelonnette, parue l'année précédant ce colloque: c'est sans doute une conséquence malencontreuse du cloisonnement des disciplines. Olivier Vernier analyse la législation sévère de l'imprimerie et de la presse dans les états de la couronne de Savoie aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. René Moulinas suit le révolutionnaire Paul Capon et ses quatre journaux publiés à Avignon et Orange en 1790-1792, parmi lesquels son *Journal des ecclésiastiques constitutionnels* est particulièrement intéressant. M.-H. Froeschlé-Chopard revient sur les nombreuses études qu'elle a réalisées ou dirigées sur les bibliothèques conventuelles et cite au passage des cas provençaux. Les autres communications ne peuvent qu'intéresser aussi le lecteur provençal: nombre d'entre elles pourraient aisément être transposées dans notre région. Le chercheur qui nous donnerait l'équivalent de celle de M. Combet sur « L'imprimerie et le commerce des livres en Périgord au XVIII<sup>e</sup> siècle » renouvelerait ainsi la thèse pionnière en son temps (1962) de Jacques Billioud. La communication de R. Andréani sur les annuaires de l'Hérault devrait inspirer des recherches analogues dans nos départements: qui fera par exemple l'histoire de l'*Indicateur marseillais*? Une analyse de la place de l'oralité dans l'*Armana provençau* pourrait prendre comme modèle celle que met en œuvre J. Lacroix pour la nouvelle campagnarde italienne du XIX<sup>e</sup> siècle. D'autres contributions constituent un intéressant contrepoint comparatif – ainsi l'analyse par C. Marquié des bibliothèques carcassonnaises du XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin le dense et bref texte de B. Chedozeau (7 pages!): « Les deux voies de l'église tridentine face à l'écrit imprimé », pourrait être l'un des plus importants du recueil par la réflexion générale qu'il propose et que l'auteur aurait pu sans difficulté prolonger jusqu'à nos jours.

Cet ensemble fort riche est particulièrement révélateur du très rapide et fécond développement au cours des dernières décennies des recherches sur l'imprimé, son support, son contenu, sa diffusion et sa conservation.

*Éclairer le peuple. Jean-Louis Médard (1768-1841), négociant, mécène, protestant, Languedocien. Actes du colloque de Lunel (3 décembre 1999)*, Aix-en-Provence, 2004, Publications de l'Université de Provence.

Sous la direction de Jean-Paul Chabrol et de Laurent Gambarotto, et dans la collection « Le temps de l'histoire », l'université de Provence a publié les actes du colloque tenu à Lunel grâce à la collaboration entre la ville de Lunel et le centre Paul-Albert Février: « Autour de Jean-Louis Médard (1768-1841), protestant et républicain ». Les éditeurs ont étoffé le titre pour mieux définir à la fois la personne et les vues de Jean-Louis Médard, bourgeois de Lunel qui, ayant fait carrière dans le commerce, a constitué une riche bibliothèque, léguée à sa ville natale « pour l'instruction de ses concitoyens ». Cette prestigieuse bibliothèque, conservée avec le plus grand soin, déjà largement étudiée, a été le point de départ de plusieurs colloques et études.

Celles-ci s'articulent en trois chapitres, le premier étant consacré à la personne de Jean-Louis Médard et à sa bibliothèque. La vie de ce cadet de famille, obligé de gagner très tôt sa vie après la mort de son père, son goût pour l'étude, son ouverture d'esprit, ses sentiments « proto-républicains » font l'objet d'une étude fouillée de Jean-Paul Chabrol. Il revient à Robert Chamboredon de retracer le négoce de la famille, tandis que Denise Rougier, chargée du fonds Médard à Lunel, donne un aperçu de cette bibliothèque exceptionnelle, tant pour le bibliophile que pour le chercheur. Qualifié par Jean-Claude Gaussent de « modèle patriote et républicain », le testament de Jean-Louis Médard, sans négliger ses proches, fait deux genres de legs très particuliers: l'un pour les indigents « des deux cultes » de Lunel et les écoles d'enseignement mutuel protestant, l'autre pour la ville à laquelle il donne sa bibliothèque « pour concourir au bien général ».

Le deuxième chapitre, intitulé « Le contexte historique et religieux », comporte, par Didier Poton, une étude sur la bourgeoisie protestante et la Révolution française en Languedoc, centrée sur l'édit de tolérance, la préparation des États généraux, le rôle de Rabaut Saint Etienne, pour conclure sur la récupération du pouvoir local après le neuf thermidor. Laurent Gambarotto retrace le cadre institutionnel et théologique du protestantisme languedocien (1789-1824), insistant, à son tour, sur le rôle de Rabaut Saint Etienne, celui des pasteurs, l'organisation mise en place par les articles organiques (1802), en même temps que sur l'influence des Lumières et celle du piétisme morave, puis du Réveil sous la Restauration. À André Encrevé appartient de traiter « Samuel Vincent, Athanase Coquerel et le courant modéré au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », exposant l'opposition relative entre libéraux et revivalistes, l'importance de Samuel Vincent (qui a fait l'objet d'un colloque à Nîmes en 1994) et d'Athanase

Coquerel, représentant éminent de la tendance libérale. Le chapitre s'achève avec Yvonne Fouchard-Gounelle qui traite « autour du protestantisme lunellois (1802-1848) » rappelant la coexistence pacifique de la communauté protestante, aisée mais cantonnée dans les activités artisanales et commerciales, l'évolution des appartenances politiques, le rôle ambigu du pasteur Molines et celui, réparateur, de son successeur Louis Bazille, évolution assez analogue à celle de l'ensemble du protestantisme français.

Le troisième chapitre s'intitule « Les influences: lumières et républicanismes ». Raymond Huard s'interroge sur « La difficulté d'être républicain pendant le premier XIX<sup>e</sup> siècle », à propos de Jean-Louis Médard; il évoque les bouleversements politiques qui, de 1789 à 1830, ont suscité les variations d'opinions de la plupart des Français. Jamais militant, Médard a, lui aussi, à coup sûr, évolué, sans que puisse être apportée la preuve d'un engagement. C'est « l'homme des Lumières » qu'étudie Georges Dulac, qui s'est penché sur les notices manuscrites insérées dans de nombreux livres rassemblés par Jean-Louis Médard. Tout en conservant un attachement profond au calvinisme, il a manifesté constamment son admiration pour les philosophes, le libre examen et ses fruits. Deux communications sont axées sur l'enseignement, préoccupation essentielle de Jean-Louis Médard. Jean-Claude Vinard traite des écoles protestantes, avec l'apparition et le développement des écoles maternelles et de l'enseignement mutuel, la loi Guizot (1833) qui établit des écoles communales de statut public et de direction religieuse, conjoncture qui a changé après 1848. Louis Secondy se penche sur l'enseignement secondaire, entièrement réservé aux garçons, avec « Les protestants et l'école dans l'Hérault et le Gard (1815-1870) ». Pensions et écoles protestantes existent dans de nombreuses localités, et, bien sûr, à Nîmes, avec, en particulier, l'école Samuel Vincent, les élèves protestants étant majoritaires aux lycées de Nîmes et d'Alès, et minoritaires à Montpellier, d'où de délicats problèmes d'aumônerie pour l'administration. À partir de 1867, cours secondaires et lycées de jeunes filles comptent essentiellement des élèves protestantes. Pour clôturer ce chapitre, Patrick Cabanel se demande s'il existe un tempérament politique protestant, sorte de « gironde » gardoise, en s'appuyant sur l'exemple des familles lunelloises Médard et Médard-Dorian, ces derniers qualifiés par l'auteur de « grands seigneurs du régime républicain »; il conclut à la forte individualité de cette région à la fois protestante et républicaine à la fin du XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles.

La conclusion générale, tirée par Jean-Marie Guillon, se focalise sur Jean-Louis Médard lui-même, homme à la fois de la Réforme et des Lumières, attaché au bien public plutôt qu'à la République. Au total, un très riche ensemble de réflexions sur un personnage, un milieu, une époque, confirmant, s'il en était besoin, l'importance et la qualité du legs fait à sa ville par un bourgeois éclairé.

Madeleine VILLARD



Donatella NEBBIAI, *La bibliothèque de l'abbaye de saint Victor de Marseille (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2005, CNRS Editions, collection Histoire des bibliothèques médiévales vol. 16, 341 p. 2 cartes, 16 planches.

Une quarantaine de manuscrits seulement subsistent de la bibliothèque de l'abbaye Saint Victor de Marseille. Le fond a été dilapidé à l'époque moderne. Sa richesse nous est connue seulement grâce à cinq inventaires que Donatella Nebbiai publie dans ce beau volume. Le premier, publié jadis par Mortreuil, peut être daté par l'écriture de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Il a été établi au terme de la grande période d'expansion du monastère et il faut sans doute en attribuer l'initiative à l'abbé Manier (1196-205) dont on sait qu'il a promulgué en 1198 des statuts sur la conservation des livres de l'abbaye. La liste des livres répertoriés y a été enrichie de la mention de dons de livres à l'abbaye jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Il enregistre 371 articles, dont une partie est aujourd'hui illisible. Un second inventaire du début du XIV<sup>e</sup> siècle, incomplet du commencement, recense 99 articles, principalement des livres liturgiques. Le troisième inventaire conservé à la bibliothèque de l'université de Rochester, déjà édité par Williman, semble en revanche complet. Il a été établi en 1374 par un notaire marseillais sous le gouvernement de l'abbé Etienne Aubert qui succéda à Guillaume de Grimoard après son élection au pontificat et il correspond à une autre grande période de l'histoire de l'abbaye, marquée notamment par la multiplication des centres d'études fondés par Urbain V et dirigés par les victorins. Il dénombre 552 volumes dont beaucoup regroupent plusieurs titres. Les deux derniers inventaires ont été dressés au début du XV<sup>e</sup> siècle, en 1410 et 1418. L'un et l'autre ne recensent qu'une partie de la bibliothèque, soit 271 et 415 volumes.

L'inventaire du XIII<sup>e</sup> regroupe deux fonds : une bibliothèque de la sacristie et du chœur dominé par la liturgie et la patristique et une bibliothèque d'études davantage orientée vers la théologie et la spéculation. Dans ce second groupe d'ouvrages quelques livres de droit canon, plusieurs volumes relevant des arts libéraux et un bon nombre de traités de médecine dont l'orientation est beaucoup plus pratique que théorique. En 1374 la médecine et les arts libéraux enregistrent un net recul. La partie théologique et exégétique s'est ouverte à la production des ordres mendiants. Le droit occupe une place importante, principalement le droit canon car en dehors de quelques livres du code, le droit civil est surtout représenté par un petit nombre de traités à visée pratique. Dans la bibliothèque du début du XV<sup>e</sup> siècle le secteur médical est en net recul. Le rayon juridique s'est enrichi de nouveaux ouvrages, telle la *Summa feudorum* de Jean Blanc, mais les développements récents de la science juridique n'ont guère pénétré. La théologie elle aussi demeure traditionnelle : à la même époque on trouve dans la bibliothèque de Jean de Vitrolles à Aix un ouvrage d'Ockham. Cette même bibliothèque témoigne aussi d'une ouverture sur l'humanisme avec des livres de Pétrarque

dont on ne trouve pas l'équivalent ici. Donatella Nebbiai est fondée à souligner le caractère conservateur de cette bibliothèque.

Les inventaires sont impeccablement édités avec une riche annotation permettant l'identification des volumes, un index des noms d'auteurs, une table des incipit et explicit, et un tableau de correspondance entre les différents inventaires. Un appendice documentaire ajoute aux inventaires une dizaine de textes éclairant l'histoire du livre à Saint Victor. Une ample introduction, richement documentée, situe tous ces textes sur la toile de fonds de l'histoire culturelle de l'abbaye.

Noël COULET

Xavier de FOURVIÈRE, *Escourregudo en Anglo-Terro (Promenade en Angleterre). L'Angleterre du XIX<sup>e</sup> siècle vue par un Provençal*. Présenté, traduit et annoté par Bernard Ardura., Marseille 2005, éditions Jeanne Laffite, 259 p, 24 ill.

Prédicateur en langue provençale réputé et auteur d'un petit dictionnaire provençal-français, le Père Xavier de Fourvière, religieux de l'abbaye Saint-Michel du Frigolet fut chargé en 1895 par l'archevêque d'Aix de faire la visite canonique des prieurés et missions implantés en Angleterre depuis une quinzaine d'années par ce monastère. Du journal tenu durant les deux voyages qu'il fit outre-Manche cette année, le père Xavier a tiré en 1897 la matière d'un petit livre que Bernard Ardura republie avec une introduction, une traduction en français et d'abondantes notes. Le sous-titre qu'il donne à cette réédition est un peu fallacieux. On trouvera dans ce récit de voyage une intéressante comparaison entre les gares anglaises et françaises, quelques notations sur le système d'éducation britannique, le récit d'une revue que passe la reine Victoria, quelques jugements à l'emporte-pièce sur le thé anglais « épais au point de ressembler à de l'eau de lessive » ou sur Londres « grande ville aux allures de Babylone » où « tout paraît d'une teinte uniforme ». Assez peu pour retenir vraiment l'attention. L'intérêt du livre est ailleurs. Dans ce qu'il révèle de son auteur, de son engagement dans le mouvement de renaissance de la langue provençale que ravive l'audition des chants liturgiques en langue vernaculaire dans l'église de Bedworth, et de ses préjugés antiprotestants qui lui font confondre sous le vocable « uganoud » presbytériens, anglicans et armée du Salut. Dans les descriptions vivantes qu'il donne des établissements de Frigolet en Angleterre et en Ecosse et dans les informations qu'il fournit sur le mémorial dynastique édifié à Farnborough par l'impératrice Eugénie dont les prémontrés ont la garde.

Noël COULET

Patricia MACCAUGHAN, *La justice à Manosque au XIII<sup>e</sup> siècle. Évolution et représentation*, Paris, Honoré Champion Éditeur, collection « Histoire et Archives », 2005, 355 pages, ISBN: 2-7453-1291-X.

Le livre que publie Patricia MacCaughan, actuellement membre associé du Center for Medieval Studies de l'Université du Minnesota, est la version remaniée d'une thèse de doctorat soutenue en 2001 devant l'Université Laval à Québec et codirigée par Rodrigue Lavoie, professeur d'histoire médiévale à l'Université Laval et Jean-Marie Carbasse, professeur d'histoire du droit à l'Université de Montpellier I.

Disons-le d'emblée, cette thèse est excellente tant par la démarche adoptée que par la pertinence des conclusions auxquelles l'auteur aboutit. Cette recherche s'inscrit dans le prolongement d'une production historiographique - et québécoise! - déjà abondante sur Manosque et ses archives seigneuriales exceptionnelles. Les registres sont conservés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, dans la série 56H (944-946 pour ce qui concerne le XIII<sup>e</sup> siècle). Ils ont déjà donné lieu à de nombreuses études, ayant porté plus particulièrement sur les mœurs sociales et la violence pour la période du Bas Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles), à l'image des communications réunies par Michel Hébert dans le volume *Vie privée et ordre public à la fin du Moyen Âge. Études sur Manosque, la Provence et le Piémont (1250-1450)*, Aix-en-Provence, PUP, 1987; plus récemment, ces registres ont fait l'objet d'une thèse portant sur l'institution judiciaire seigneuriale aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles: Steven Bednarski, *Crime, justice et régulation sociale à Manosque (1340-1430)*, thèse inédite de l'UQAM, Montréal, 2004. L'ouvrage de P. MacCaughan est, cependant, le premier à interpréter l'évolution des pratiques judiciaires dans le sens d'une meilleure compréhension du fonctionnement de la seigneurie au XIII<sup>e</sup> siècle. Sur la base d'un corpus dont elle définit les critères p. 42-44, elle s'attaque avec courage à un pan chronologique assez bien couvert par les archives mais néanmoins difficile d'accès du fait de la mauvaise conservation de certains registres, des difficultés paléographiques également qui expliquent que le XIII<sup>e</sup> siècle n'ait pas, jusqu'à présent, retenu l'attention. Il s'agit, en outre, non seulement de percevoir et de dater le passage de la procédure accusatoire à la procédure inquisitoire, mais aussi et surtout d'en comprendre la signification en se plaçant tant du point de vue des justiciables (l'auteur se situe ici dans la lignée d'études récentes portant sur l'usage de la justice, telle celle de Daniel L. Smail, *The Consumption of Justice: emotions, publicity and legal culture in Marseille 1264-1423*, (Ithaca, Cornell University Press, 2003) que du seigneur justicier, pour livrer, au final, un portrait riche et nuancé de la société manosquine et du fonctionnement de la seigneurie des Hospitaliers. La thèse peut être lue en parallèle avec un article plus récent, qui apporte de précieux compléments à l'enquête: P. MacCaughan, « Le baile du seigneur et la résolution des conflits à la fin du

Moyen Âge », Claire Dolan (dir) *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2005, p. 601-616.

L'auteur se fixe comme objectif premier de dater les changements de procédure ayant affecté la pratique de la justice par les seigneurs Hospitaliers de Manosque, ou, pour dire les choses autrement, comment l'on est passé de l'usage de la procédure accusatoire, censée être caractéristique d'une justice visant à atteindre la paix entre les parties par la recherche de la compensation, à la procédure inquisitoire, qui se met véritablement en place au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle et repose sur la recherche de la vérité au profit de l'intérêt public. Cependant, P. MacCaughan a rencontré dans les archives une réalité bien plus complexe, tissée d'influences juridiques savantes et de persistances de pratiques anciennes, qui aboutissent à la mise en place d'une procédure mixte au moins pour une bonne partie du XIII<sup>e</sup> siècle et stigmatisent le rôle du baile seigneurial, discuté plus avant dans l'article évoqué plus haut. Dès lors, c'est à une interprétation des mentalités collectives et communautaires que se livre l'auteur, visant à définir les conceptions juridiques opérantes dans le cadre de la pratique judiciaire.

Dans un premier chapitre, elle brosse le contexte de la mise en place des institutions judiciaires à Manosque, en rappelant les grandes phases de l'apparition du consulat, la prise de contrôle de la justice par les Hospitaliers entre 1249 et 1299, les conflits de juridiction qui opposent les seigneurs au comte de Provence à partir de la création par la monarchie angevine, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, des fonctions de juge des premières et secondes appellations et de la mise en place de la procédure d'appel auprès de la cour souveraine d'Aix à partir de 1302. Le caractère éminemment public que revêt la justice dès les années 1240, époque où apparaissent les premiers registres criminels, se rapporte, selon l'auteur, à la volonté qu'aurait eue les seigneurs de construire de nouvelles institutions au sein desquelles les habitants sont pleinement impliqués. Ce chapitre aborde ensuite une question neuve et fondamentale : quelles peuvent être les sources d'influence de la pratique judiciaire à Manosque ? L'auteur s'intéresse tour à tour à la formation des juristes au service de la cour seigneuriale (Manosque est centre d'un *studium* qui fonctionne durant toute la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, comme l'a montré J. Shatzmiller) et à l'influence probable qu'ont pu avoir les *ordines judiciarum*, traités pratiques de procédure pénale, rédigés dès le XII<sup>e</sup> siècle à Bologne et très accessibles, au siècle suivant, ne serait-ce que par l'abondance de leur production. Les praticiens de la justice, juges et notaires en charge du greffe de la cour, utilisent à l'évidence ces traités dont on retrouve trace dans le rendu des sentences et le respect de la procédure suivie.

Les chapitres 2 et 3 se centrent sur la procédure, mise en regard des attentes de la société. Ainsi, dans le deuxième chapitre, l'auteur étudie minutieusement la manière d'ouvrir un procès, les motivations de l'accusation et leur évolution entre 1240 et 1320. Le libelle accusatoire disparaît progressi-

vement, dans les années 1260, au profit de la dénonciation et de l'enquête d'office *cum promovente* puis de *diffamatio*. L'adoption de la procédure inquisitoire confère aux seigneurs un pouvoir de contrôle plus grand, mais témoigne aussi d'une confiance des justiciables dans l'institution judiciaire, comme le montrent les nombreux procès portés à la connaissance de l'Hôpital par la communauté juive, parfaitement intégrée de ce point de vue, ainsi que les dénonciations des abus des officiers de la cour à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Dès les années 1290, la cour semble se donner un nouveau rôle, par la multiplication des enquêtes et des poursuites sur information, ce que traduit la formule *ad audientiam curie pervenit*. L'auteur y voit, pour les seigneurs, l'occasion de poursuivre tous les actes délictueux afin de garantir l'ordre public, mais aussi d'assurer par là le prestige de leur fonction et la garantie de leurs intérêts juridictionnels. En outre, de privée l'offense devient publique et l'accusé transformé en mauvais exemple pour le reste de la société, l'offense s'opposant à l'ordre moral et aux droits de la communauté. L'examen de la hiérarchisation des preuves, apportées par l'accusation mais utilisées aussi par la défense, comme le montre le chapitre 3, aurait gagné à être nourri d'une bibliographie plus récente, puisée dans des actes de colloques notamment, tels B. Garnot (dir), *Les témoins devant la justice. Une histoire des statuts et des comportements*, Rennes, PUR, 2003 ; B. Lemesle (dir), *La preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, PUR, 2003 ; *Le règlement des conflits au Moyen Âge*, actes du colloque de la SHMESP, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001 ; ou encore R. Dulong (dir), *L'Aveu. Histoire, sociologie, philosophie*, Paris, Seuil, 2001. Le chapitre 3 s'attache à mettre à jour les « réflexes de défense », un aspect généralement peu étudié au profit, notamment, des « usages », voire de la « consommation » de la justice par les justiciables pour vider leurs querelles privées (D. Smail). La défense consiste à nier tout ou partie de l'accusation en utilisant les mêmes instruments (témoignages, preuves écrites, *fama*) jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Au siècle suivant, cependant, le souci de mieux tenir les registres et de garder trace de l'ensemble de la procédure met en lumière les stratégies de défense qui peuvent passer par une formule de protestation, la présentation de preuves, voire de véritables plaidoiries. Le recours à des juristes pour assurer sa défense est mis en parallèle avec le statut des avocats, promulgué par le comte de Provence en 1293, et témoigne d'une influence incontestable du droit savant. Pourtant, alors que les termes juridiques de la défense se fixent, un nombre important de Manosquins y renoncent, par souci de leur réputation, mais aussi grâce au compromis que permet le recours au baile seigneurial qui peut interrompre une procédure en cours, à l'application de peines compensatoires des amendes que certains ne peuvent pas payer, ou tout simplement parce qu'ils ne peuvent pas s'offrir les services monnayés d'un avocat. Dans un ultime chapitre, joliment intitulé « L'exercice de juger un homme », l'auteur s'interroge sur les sentences rendues et montre la part prise par l'intime conviction du juge fondée sur plusieurs éléments objectifs

(respect des statuts, conseils, preuves...). L'exemplarité de la peine, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, est soulignée de même que l'essor des peines physiques que l'auteur attribue au pouvoir discrétionnaire du juge qui chercherait par là à appuyer le caractère public de la justice et permettrait une adaptation des peines en fonction des cas. Autrement dit, on passerait d'une justice « négociée » par la communauté par le biais des statuts (un thème très actuel de la recherche, notamment en anthropologie juridique: voir par exemple Ph. Gérard, F. Ost, M. Van de Kerchove (dir), *Droit négocié, droit imposé?*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, 1996, qui contient un article de X. Rousseaux: « De la négociation au procès pénal: la gestion de la violence dans la société médiévale et moderne (500-1800) ») à une justice « adaptée » par le pouvoir discrétionnaire du juge.

Au fond, ce que P. MacCaughan montre par ce remarquable ouvrage, c'est l'adaptation des outils de la pratique judiciaire – la procédure pénale puisée aux sources du droit savant par le biais des traités pratiques – à l'idéal de protection et de paix, qui relève pleinement du Bien Commun et du caractère public du pouvoir seigneurial. Dans ce contexte, les arguties autour de la notion « d'infra judiciaire » appliquée à certaines pratiques qui visent à interrompre le cours d'une procédure – telles les interventions du baile et la recherche d'un compromis entre les parties – ne semblent pas pertinentes: il s'agit de pratiques qui relèvent de manière pleine et entière de la justice et de son fonctionnement, pratiques qui se révèlent même être au cœur du processus de règlement des conflits puisqu'elles permettent d'atteindre l'idéal de paix et d'ordre public commun à tous les pouvoirs au Moyen Âge.

Laure VERDON